



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 4078

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la prise en compte, pour le calcul des droits à la retraite, des périodes de stages en école de rééducation professionnelle. Des mesures précises sont depuis longtemps attendues par les associations de blessés de guerre. L'ONAC, qui a la gestion de ces établissements de rééducation, annonce la prochaine entrée en vigueur d'un texte permettant aux stagiaires d'avant le 1er janvier 1969 de faire valoir leur période de stage dans le calcul de leur retraite. Il lui demande donc, afin de répondre aux attentes et interrogations des personnes concernées, de lui préciser la forme, la teneur et le calendrier des mesures qui seront prises en la matière.

Texte de la réponse

La mesure relative à la prise en compte, pour le calcul de la retraite, des périodes de stage de rééducation professionnelle effectuées dans les écoles de l'Office national des anciens combattants par des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord devait figurer dans un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui n'a pu être soumis au Parlement compte tenu de la dissolution de l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'Etat s'est préoccupé de donner suite à ce projet, qui doit ouvrir la possibilité de rachat, auprès du régime général de la sécurité sociale, des périodes de stage accomplies par les anciens combattants d'Afrique du Nord avant 1969 dans les écoles de rééducation professionnelle de l'ONAC. Le Gouvernement avait prévu dans un premier temps le rattachement de ces textes au projet de loi de finances pour 1998. Pour des raisons liées entre autres à la régularité au regard du droit budgétaire, cette option a malheureusement dû être écartée. Ils devraient donc être présentés au Parlement dès que son programme de travail le permettra.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4078

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3241

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4056